

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant NADIA BOUDREAU	Numéro de permis 2016577	Date d'inspection Le 07 mai 2025	
Nom de l'établissement Garderie Chez Smarties		Numéro de téléphone (506) 874-8857	
Adresse 2175 133 Route Grand-Barachois NB E4P 8E8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Tina Richard Tardif		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Pendant l'inspection de renouvellement, l'inspectrice à observer les enfants jouer librement à l'intérieur, le dîner et la sieste. Les enfants ont joué dehors en matinée et ont tellement hâte d'y retourner après la sieste .

Le ratio est respecté pendant l'inspection.

original signé par
Tina Richard Tardif

Le 07 mai 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Nadia Boudreau

Le 07 mai 2025

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date